Ordre National des Médecins
Conseil Départemental de l'Ordre

Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de la Seine-Maritime

Bulletin d'Information n° 13

Dans ce numéro :

P.3 Méningite B14 : point sur la vaccination dans notre département

P.4 Inauguration de la Salle " Professeur Jacques LEROY "

P.5 . Certificat ou attestation ?
. Médiation ou conciliation ?
. Permanence des Soins : information importante

P.6 . Élections du CDOM : résultats et commentaires
. Qualification de spécialiste en médecine générale

P.7 . Déclaration des Mésothéliomes
. Équipe mobile de soins palliatifs
. Presse

P.8 Le service de Médecine légale du CHU de Rouen

P.10 Histoire de la médecine : Achille Cléophas FLAUBERT

P.14 Communiqués

P.15 Offres d'activité

Novembre 2012

Le mot du Président

" Nous les invitons ... "

Le 17 septembre, les 227 étudiants de la faculté de médecine de Rouen admis en 2ème année entraient, pour de bon, dans leur métier de médecin.

Invité à participer à leur accueil par le doyen et les enseignants du premier cycle, notre Conseil, sans attendre, a fait appel à leur " dévouement ".

Toutes les nuits, tous les jours, dans les cliniques, dans les hôpitaux publics, dans les services spécialisés, notamment les urgences, plus d'une centaine de confrères témoignent de cette qualité particulière aux soignants en participant aux gardes et astreintes.

Nombreux sont aussi les internes, en première ligne ou à leur côté.

C'est ce même dévouement que sont invités à exprimer nos confrères généralistes en assumant la permanence libérale des soins, au-delà des heures d'ouverture de leurs cabinets, en surcroît du labeur quotidien.

Pour harmoniser son fonctionnement entre tous les secteurs de la Haute-Normandie, pour garantir son efficacité maintenant qu'elle est régulée, cette permanence libérale des soins est " administrée " depuis 2004, et un nouvel arrêté du préfet de région en mars 2012 donne les contours et le contenu d'un nouveau " cadre ", nécessairement modifié par les contraintes du moment.

Les associations locales des secteurs, l'URPS.M.L. de Haute-Normandie, notre institution ordinale ont été étroitement associées à la réflexion, aux décisions qui ont été prises par l'ARS, comme la loi HPST lui en donnait mission.

Ainsi, chaque nuit, chaque week-end ou jour férié, suivant les horaires adaptés à la typologie du secteur, ce sont 30 médecins (20 en Seine-Maritime, 10 dans l'Eure) qui assument cette permanence dans l'intérêt de la santé publique mais aussi de leurs deux mille confrères, médecins généralistes comme eux, ainsi déchargés d'attention et de fatigue, par la vigilance de leurs confrères d'astreinte.

La nouvelle organisation a diminué et élargi les secteurs, modifié les habitudes, restreint l'activité antérieure, mais, redisons-le, elle était impérieuse, Lire la suite en page 2

dictée par les perspectives démographiques actuelles et l'économie des temps présents.

Acceptée par la majorité des confrères, cette organisation, dans quelques secteurs, est néanmoins remise en cause par certains au motif de la rareté des appels, particulièrement la nuit.

Nous invitons ces confrères à considérer, comme l'estime notre Conseil, qu'une garde ou une astreinte sans appel c'est un secteur sans problème de santé relevant de la permanence des soins ; puisque les urgences vraies ont une réponse différente.

Nous les invitons à considérer que si le médecin d'astreinte ne répondait pas aux exigences collectives de continuité des soins par sa présence, ils auraient l'obligation de la garantir eux-mêmes, individuellement, pour leur patientèle.

Nous les invitons à considérer que l'utilité et l'efficacité de la médecine de proximité, c'est sa proximité même, au plus près de la population, de ses besoins de santé, de sa vie quotidienne.

Nous les invitons à considérer que d'autres structures, d'autres organisateurs, d'autres personnes " expertes " se disent prêts à leur reprendre ce champ d'activité, voire plus !
Le plus sérieusement du monde, au mépris de tout bon sens ou évidence, ces mêmes experts viennent à questionner sur la nécessité et l'efficacité d'une médecine " proche ".

Pour tous ces motifs, notre Conseil compte sur l'engagement, sur le sens des responsabilités professionnelles de chacun, pour continuer de participer volontairement à la permanence des soins telle qu'elle a été redéfinie.

Mais que l'on ne s'y trompe pas, cette organisation est fragile ; elle ne répond pas totalement, faute de moyens humains, aux nécessités locales et régionales.
Affirmons aussi que la " régulation " indispensable et difficile a également ses aléas, ses limites...

Les responsables ont le devoir de les évaluer fréquemment, de les modifier si nécessaire, de rester à l'écoute permanente des médecins des secteurs et des organisations professionnelles.

Une génération part massivement en retraite, auparavant elle doit penser à aider la fondation et la construction de l'avenir de ceux qui, moins nombreux, et plus motivés que le dit l'opinion commune, sont les médecins d'aujourd'hui et de demain.

En témoignant, sans renâcler, leur dévouement jusqu'à leur départ, les médecins chevronnés doivent accroître ainsi l'envie, le courage, et pourquoi pas l'enthousiasme de ceux qui continueront à faire vivre, contre vents et marées, la médecine de proximité.

Ne pleurons pas toute la médecine d'antan ; en conservant ses fondamentaux forts, fondons tous ensemble celle de demain, nécessairement différente.

Docteur Jean-Luc MAUPAS

BULLETIN d'INFORMATION du CONSEIL DÉPARTEMENTAL de l'ORDRE des MÉDECINS de la SEINE-MARITIME

Directeur de la Publication : Jean-Luc MAUPAS

Rédacteur en Chef : Patrick LANCIEN

Rédaction, conception et réalisation : Sandrine GOUDALLE

Impression : IBL Graphique - Distribution : A2P - Tirage 5000 ex.

Méningite B14
Point sur la vaccination dans notre département

A partir de 2003, notre département a connu une situation d'hyper-endémie des infections invasives à méningocoques de sérogroupe B, et plus spécifiquement liée à une souche de phénotype B:14:P1,16.
En 2006, Dieppe et 74 communes environnantes ont été identifiées comme zone particulièrement concernée.
En 2008, des cas ont également été observés à l'est de la zone de Dieppe et dans la Somme.
Des campagnes de vaccination ont démarré dès 2006, quel bilan dresser aujourd'hui ?

Qui reste concerné par la vaccination ?

Tous les nourrissons, les enfants et les jeunes âgés de 2 mois à 24 ans qui résident, qui sont scolarisés ou en mode de garde dans l'un des 14 cantons de Seine-Maritime suivants :
Argueil, Aumale, Blangy sur Bresle, Bacqueville en Caux, Dieppe est, Dieppe ouest, Envermeu, Eu, Forges les Eaux, Gournay en Bray, Londinières, Longueville sur Scie, Neufchâtel en Bray et Offranville.

Quel est le bilan pour les cabinets médicaux ?

Durant le premier semestre 2012, dans les cabinets médicaux, 120 médecins sur 180 (65 %) ont assuré les vaccinations.
Environ 3000 enfants ont ainsi été vaccinés par un médecin en ville.
Dans le même temps, dans les centres de vaccination B14 de Dieppe, Blangy et Neufchâtel, 7819 enfants et jeunes ont été vaccinés.
Enfin, les équipes mobiles de vaccination ont réalisé 7572 doses de vaccin en milieu scolaire.
En janvier 2012, 21456 enfants et jeunes étaient concernés par la quatrième injection.
A ce jour, 52 % d'entre eux ont réalisé ce rappel.

Quel est le protocole de vaccination ?

Quatre injections sont indispensables : trois injections à six semaines d'intervalle et un rappel un an après.

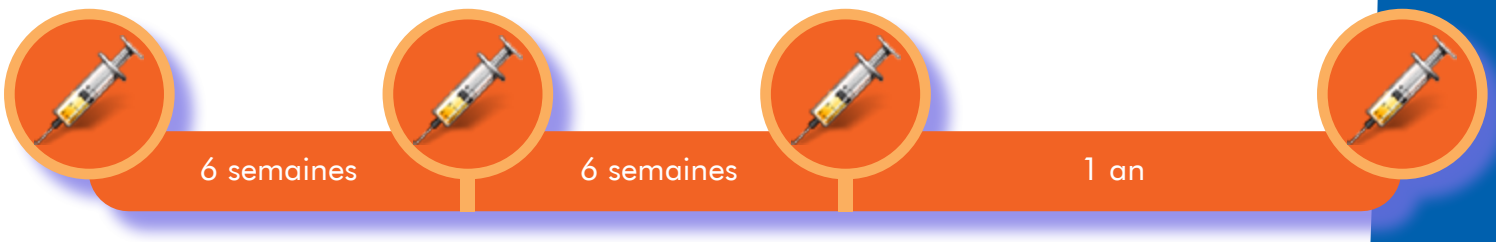

**La campagne de vaccination mise en place dans la région dieppoise à partir de l'été 2006 n'a pas permis de d'arrêter la circulation du germe mais a fait fortement diminuer le nombre de nouveaux cas dans les zones concernées.
Pour maintenir cette situation favorable, il est nécessaire de maintenir cette campagne et de réaliser une vaccination complète, ainsi la vigilance et l'engagement des médecins des secteurs concernés demeurent indispensables.**

Inauguration de la salle " Professeur Jacques LEROY "

Notre Conseil Départemental avait fait un constat : la salle de réunion de la rue de la Poterne, animée parfois de réunions professionnelles, siège régulier des audiences de la chambre disciplinaire, attenante aux locaux administratifs du Conseil Régional de notre ordre, manquait d'une identité valorisante, elle manquait d'une " âme ".

Il lui fallait un " nom " dont l'évocation suggère immédiatement, en miroir, les qualités exigées pour faire un " bon " et " grand " médecin.

Ce nom s'est imposé, comme allant de soi, et le 12 septembre, à l'issue de notre réunion plénière, en présence des représentants du Conseil Départemental de l'Eure et du Conseil Régional, nous avons inauguré la salle " Professeur Jacques LEROY ".

Madame Magali LEROY, son épouse, sa très proche famille, ses plus proches amis étaient présents à cette manifestation qui se voulait guidée par l'amitié et l'humour, la gravité et l'affection ; telle enfin que l'aurait souhaitée le Professeur Jacques LEROY qui, un peu plus de deux ans après son décès, reste si présent.

Que cette présence, plus encore que le nom maintenant donné à cette salle, inspire l'activité et les décisions de ceux qui la feront vivre.

JLM

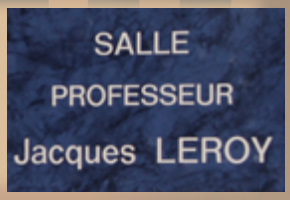

CERTIFICAT OU ATTESTATION ?

L'avis du médecin est important pour un juge.
La justice utilise souvent les documents rédigés par nos confrères, aussi devons-nous rappeler trois points importants :

1. Ne certifiez que ce que vous avez vu ou entendu
2. Pour un enfant de parents séparés, n'oubliez pas d'envoyer le certificat aux deux parents
3. Pour la justice, le mot " Attestation " a la même valeur que le mot " Certificat " signé par un médecin dans son exercice professionnel

Au moindre doute, n'hésitez pas à nous téléphoner au 02 35 71 02 18.

PL

MÉDIATION OU CONCILIATION ?

Depuis quelques années, le code de déontologie (qui est constitutif de la loi de notre république) impose une **médiation** avant toute saisine de la chambre disciplinaire (au Conseil Régional).
Dans plus de la moitié des cas, cette médiation aboutit à une **conciliation.**
Un procès-verbal est établi et signé par les deux parties et les conseillers ordinaux présents.
Les résultats sont présentés au conseil plénier qui décide d'une éventuelle transmission au Conseil Régional.

PL

Permanence des Soins

Information importante

A la suite d'une décision de l'ARS, le tableau de garde de la permanence libérale des soins ne peut plus être modifié une fois validé.

En conséquence, il est essentiel de nous signaler tout changement de garde immédiatement et avant validation de façon à assurer la rémunération de vos astreintes.

En effet, nous ne pouvons plus intervenir administrativement a posteriori pour le paiement de ces astreintes qui sera malheureusement perdu.

En cas de modification de gardes de semaine, appelez dès que possible :

notre service de la Permanence des Soins, au 02 35 89 15 65

Pour les modifications de gardes de week-end, prévenez-nous le lundi matin au plus tard, le tableau étant validé dans les quarante huit heures par l'ARS.

Élections du 21 mars 2012 au sein du Conseil Départemental

Résultats du vote et commentaires

Pourcentage d'inscrits par catégorie

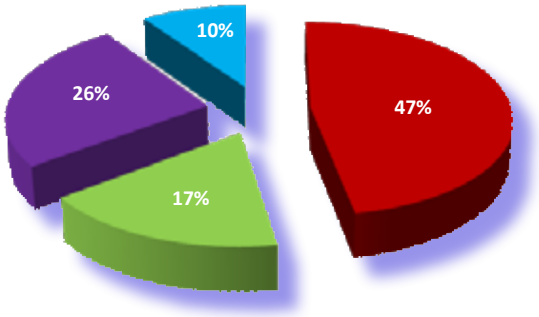

Pourcentage de votants par catégorie

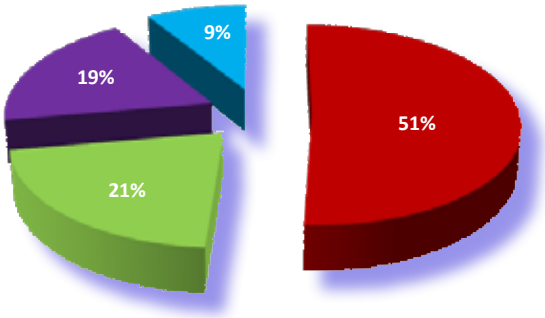

- Libéraux
- Retraités
- Hospitaliers
- Salariés

Les chiffres confirment la nécessité des appels à nos confrères hospitaliers à voter en plus grand nombre pour être mieux représentés dans notre Conseil Départemental.
Rappelons à ce sujet que l'Ordre est essentiel pour les médecins dans la défense de notre déontologie, dans les conseils, dans l'entraide et dans l'administration de notre profession.

Qualification de spécialiste en médecine générale

Par arrêté ministériel du 8 juin 2012, le dispositif qui permet à la Commission Départementale de qualification de première instance en médecine générale d'émettre un avis transmis auprès du Conseil Départemental a été prorogé jusqu'au 1er octobre 2014.

Cette mesure va permettre aux commissions départementales de poursuivre l'examen des dossiers des médecins qui entendent obtenir la qualification de spécialiste en médecine générale : les médecins généralistes ou les médecins qui souhaitent se réorienter vers cette spécialité.

Vous n'avez pas encore demandé votre

qualification de spécialiste en médecine générale ?

Vous pouvez le faire jusqu'au ***1er octobre 2014*** : contactez-nous.

L' ARS communique
Déclaration des mésothéliomes

Depuis Le 16 janvier 2012 (décret n° 2012-47), **la déclaration des mésothéliomes devient obligatoire en France.**
Cette déclaration obligatoire (DO) concerne tous les sites anatomiques (plèvre, péritoine, péricarde, vaginale testiculaire) et s'impose à tout médecin pathologiste ou clinicien (pneumologue, chirurgien, oncologue, généraliste) qui en pose le diagnostic.
Elle ne se substitue pas au système de déclaration des maladies professionnelles mais devrait permettre de surveiller l'incidence des mésothéliomes, quel qu'en soit le site anatomique, et d'améliorer la connaissance des expositions.

Une attention particulière sera portée sur trois populations : les femmes, les moins de 50 ans et les localisations " hors plèvre ".

Les modalités de déclaration sont accessibles sur le site internet de l'ARS :
www.ars.haute-normandie.sante.fr/Surveillance-des-mesotheliomes.132770.0.html
Un dossier détaillé est consultable sur le site de l'Invs:
www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Travail-et-sante/Declaration-obligatoire-des-mesotheliomes/Actualites

Les Soins Palliatifs chez la personne âgée
Équipe Mobile de Soins Palliatifs - EHPAD - 1, rue de Germont - 76031 Rouen Cedex

Parce qu'une personne atteinte d'une pathologie grave et évolutive est bousculée dans toutes ses dimensions humaines, la démarche palliative veille à préserver sa qualité de vie et sa dignité.
A cet effet, et dans la cadre du programme national de développement des SP 2008-2012, l'Équipe Mobile de Soins Palliatifs (EMSP) du CHU de Rouen voit s'étendre sa mission aux EHPAD du territoire rouennais.
A ce jour, 40 EHPAD en Seine-Maritime et dans l'Eure ont signé une convention de partenariat avec l'EMSP afin de renforcer la prise en charge des résidents en situations palliatives complexes ainsi que de favoriser la diffusion de la culture palliative.
La mission de l'EMSP du CHU est d'offrir sa compétence ainsi que son soutien auprès des résidents, de leurs familles et des équipes soignantes afin qu'ils puissent bénéficier d'une évaluation médicale, paramédicale, psychologique et d'un accompagnement global rapproché.

Le rôle de l'EMSP est d'apporter des propositions thérapeutiques visant à améliorer la qualité de la prise en charge palliative et le confort de vie des résidents et de leur entourage.
Elle intervient en accord avec le médecin traitant du résident qui reste responsable de la validation des propositions.
Elle est le plus souvent sollicitée pour des problématiques de douleurs rebelles, symptômes d'inconfort de fin de vie, réflexions éthiques et accompagnement.
L'EMSP est joignable directement par téléphone et répond à une demande d'intervention envoyée par fax. Le médecin traitant du résident peut faire appel à l'EMSP en se mettant en relation avec le médecin coordinateur, bien informé de la marche à suivre.

Tél : 06 31 34 42 84
Fax : 02 32 88 83 75
E-mail : Soins-Palliatifs.EHPAD@chu-rouen.fr

Presse
ET VOUS, DOCTEUR, ÇA VA ? Parcours d'un médecin généraliste

Jean Van Elslande est né en 1948, il est médecin généraliste dans la commune de Gaillon dans l'Eure, département le plus désertifié par les professionnels de santé. Il a posé sa plaque il y a trente-trois ans, en possession d'un titre d'interne des hôpitaux et d'une compétence en médecine tropicale.
Avec ce livre témoignage d'un confrère haut-normand, le docteur Jean Van Elslande relate son expérience de la pratique médicale dans une petite ville industrielle de la vallée de la Seine. Il y raconte le quotidien, les difficultés, les déceptions mais aussi les joies de notre métier.
La lecture de ce livre est à recommander aux futurs étudiants en médecine...

Éditions L'Harmattan
5-7, rue de l'Ecole Polytechnique
75005 PARIS - Tél 01 40 46 79 22

Point de vente à Rouen
Librairie L'Armitière
88, rue Jeanne d'Arc
76000 ROUEN

Insuffisamment connue, la médecine légale est néanmoins un élément incontournable et essentiel de l'exercice médical. Son fonctionnement en Seine-Maritime doit être connu de tous.

Le service d
légale du CH

s

ORGANISATION

LES STRUCTURES FONCTIONNELLES

Le service de médecine légale du CHU de Rouen comporte plusieurs unités dans lesquelles les médecins légistes exercent leurs compétences.
Le schéma directeur de la Médecine Légale mis en oeuvre par la circulaire interministérielle du 27 décembre 2010, et modifié en 2012, a permis de donner un nouveau cadre juridique à cette activité hospitalière.
Le CHU de Rouen est reconnu comme **centre pivot régional** thanatologique et clinique.

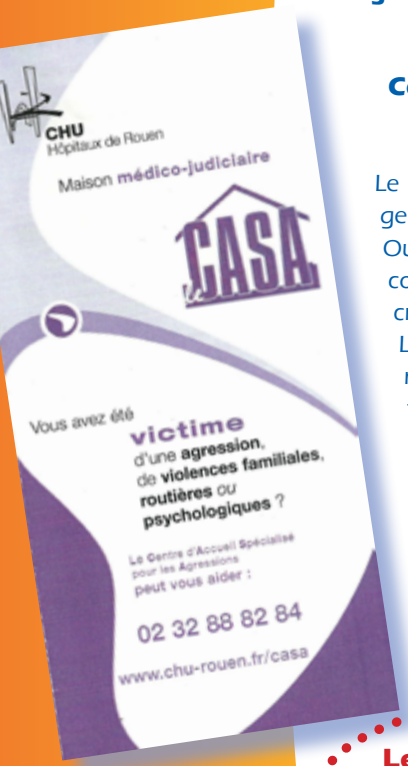

L'unité médico-judiciaire - UMJ : Centre d'Accueil Spécialisé pour les Agressions (CASA)

Le CASA est implanté dans le service des urgences de l'Hôpital Charles Nicolle.
Ouvert le 10 décembre 2007, il a remplacé la consultation de médecine légale qui avait été créée en 1983.
Le CASA a un rôle d'écoute et de conseil. Il permet, à la demande des victimes ou d'une autorité judiciaire, par le biais d'une réquisition :

- d'évaluer les violences
- de recevoir des soins complémentaires
- d'obtenir un certificat avec ITT pénale (Incapacité Totale de Travail)
- de rencontrer un(e) psychologue ou un(e) psychiatre
- de rencontrer une assistante sociale

Le CASA est ouvert 7 jours sur 7
- Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30
- Le samedi, le dimanche et les jours fériés de 9h00 à 12h30

L'institut médico-légal - IML : Centre de médecine légale thanatologique

L'IML est situé au rez-de-chaussée du pavillon Jacques Delarue de l'Hôpital Charles Nicolle.

Ce Centre a été ouvert en 1996. Il a pour vocation de réaliser les examens externes de cadavres, les autopsies, les prélèvements biologiques et les examens anatomo-pathologiques.
Son rôle régional est officialisé par la réforme nationale de médecine légale.

Centre Expérimental d'Autopsie Virtuelle

Ce Centre fonctionnel expérimental est placé sous l'autorité de la Fédération de Radiologie. Le service de Médecine Légale (Docteur Isabelle LE BLANC) participe à cette activité de recherche sur l'Autopsie Virtuelle (scanner avant autopsie ou examen de corps) grâce à une coopération avec les services de radiologie du CHU de Rouen.

Astreinte de levée de corps

L'intervention d'un médecin légiste sur les scènes de crime facilite le travail des enquêteurs et améliore la gestion médico-judiciaire des dossiers en participant à l'identification et à la conservation des preuves.
A la demande de la Justice, un projet d'astreintes médico-légales a été élaboré par le Docteur Cyril GRICOURT, médecin légiste et urgentiste au CHU de Rouen.
Ce projet vise à mettre à la disposition du Parquet de Rouen un médecin légiste pour les scènes de crime, 24 heures sur 24, tous les jours de l'année.
Cette astreinte, mise en place en 2008, est maintenant intégrée dans la cadre du fonctionnement interne du CHU de Rouen.

Un réseau régional : le GREEN de médecine légale

Les experts en médecine légale de Normandie ont décidé de fonder en 2007 une association professionnelle pour créer et coordonner un réseau régional de médecins légistes : Le Groupe de Réflexion des Experts Normands (GREEN), dont le siège est implanté au CHU de Rouen.

Les objectifs sont :

- De favoriser les échanges professionnels entre les médecins avec des réunions de formation continue à thème
- D'instaurer un dialogue régulier entre ces médecins et les magistrats de la région afin d'harmoniser les pratiques et de développer une formation continue inter-professionnelle, médicale et juridique.

de médecine
HU de Rouen

Sous la responsabilité du Professeur Bernard PROUST

De réfléchir à l'organisation des pratiques médico-judiciaires régionales et d'anticiper les difficultés qui pourraient altérer la qualité des services rendus entre les médecins et les services de la Justice.
Les médecins du service ont chacun une polyvalence médico-légale et une compétence particulière qui s'appuie sur leur spécialité : médecine générale, médecine d'urgence, neurologie, chirurgie, pédiatrie, anatomie-pathologique.
Une infirmière, en partenariat avec les urgences, vient compléter l'équipe du CASA.

LE PERSONNEL

En 2011, le service de médecine légale et les services associés à la mission de Médecine Légale du CHU (Urgences adultes, urgences pédiatriques, gynécologie, radiologie post-mortem) **ont réalisé 5933 actes** médico-légaux cliniques et thanatologiques : 5406 actes cliniques et 527 actes thanatologiques.

BILAN D'ACTIVITÉ

Par rapport à 2010, l'activité des médecins légistes s'est accrue de 3,5 %, celle des assistantes sociales de 18 %. L'activité du CASA en 2011 reste 5 fois plus importante que celle de la consultation médico-légale qui pré-existait à cette structure avant 2007.
Le CASA reçoit un nombre non négligeable de mineurs, 17 %, et la répartition par sexe est homogène.

LE BILAN D'ACTIVITÉ DU CASA

En 2011, le CASA et les services associés ont réalisé 5406 actes qui se répartissent de la manière suivante :

Pour le CASA

5278 actes

4089 examens par les médecins légistes
619 consultations psychologiques
570 consultations sociales

Pour les autres services

128 examens somatiques de victimes

LE BILAN D'ACTIVITÉ DE L'IML

Ce bilan montre une augmentation du nombre d'actes de l'IML de 11 % pour l'année 2011, ce qui illustre la vocation régionale de l'IML du CHU de Rouen.

En 2011, l'activité de l'IML a généré

527 actes

qui se répartissent de la manière suivante :

23 levées de corps
183 examens de corps à l'IML
99 autopsies virtuelles par scanner
149 autopsies
73 analyses anatomo-pathologiques

CONCLUSIONS

1. En 2011, l'activité globale du service de médecine légale, clinique et thanatologique, a progressé de plus de 3 % par rapport à l'année 2010 (la progression avait été de 13 % l'année précédente).

2. L'organisation du réseau régional de Haute Normandie s'est renforcée en 2011, en particulier avec le Groupe Hospitalier du Havre (Docteur Damien DUFOUR) et les Centres Hospitaliers de Vernon et Evreux. Les missions et les objectifs fixés à l'ouverture du CASA ont été maintenus en 2011.

3. L'application de la circulaire interministérielle relative à la mise en oeuvre de la réforme de la médecine légale parue le 27 décembre 2010 a permis de consolider le service de médecine légale du CHU en dotant notre établissement d'un financement judiciaire.

4. L'astreinte de levées de corps est intégrée dans le cadre du fonctionnement interne du CHU de Rouen et a une vocation régionale.

5. Les échanges avec les associations de victimes restent encore déficitaires. Le projet d'accueillir régulièrement au CASA des associations de victimes n'a pu voir le jour en raison de l'absence de surface dédiée pour cette activité près du CASA.

6. Le CHU de Rouen doit poursuivre le développement de l'autopsie virtuelle et de l'imagerie thanatologique qui font partie des nouvelles techniques incontournables de la médecine légale thanatologique.

7. Un comité de suivi médico-judiciaire et social apparaît indispensable pour améliorer la coordination de la structure médico-légale du CHU et de son réseau régional.

Achille Cléophas FLAUBERT
1784 - 1846

Évoquer FLAUBERT, en ce début du XXIème siècle, c'est, inévitablement, penser à Gustave. Mais si les Rouennais peuvent s'enorgueillir de compter, parmi leurs illustres concitoyens, le génie littéraire du XIXème siècle, il faut compter évidemment sur les circonstances qui ont permis cette coïncidence. C'est en effet à des circonstances particulières, que nous évoquerons, que nous avons la chance, à travers cette personnalité, que Rouen soit connue comme le berceau de l'un des auteurs les plus admirés, encore de nos jours, dans le monde entier.
La famille FLAUBERT est l'une des plus anciennes familles de la Champagne ; elle y était fixée depuis plusieurs générations lorsque naquit Achille Cléophas FLAUBERT.
L'arrière-grand-père paternel, Michel FLAUBERT, était maréchal expert au XVIIIème siècle, c'est-à-dire qu'il était maréchal ferrant, mais soignant les chevaux en plus de les ferrer. Jean-Baptiste CONSTANT, le grand-père, reprit la forge et les fonctions de vétérinaire et Nicolas FLAUBERT, le père, était « artiste vétérinaire », ainsi qu'en témoigne l'extrait de l'acte de naissance d'Achille Cléophas.

Nicolas FLAUBERT s'était établi à BAGNEUX, en 1780, et avait épousé Marie Apolline MILLION, fille d'un maître chirurgien.
Achille Cléophas FLAUBERT est né le 14 novembre 1784 à Maizières la Grande Paroisse, dans l'arrondissement de Nogent sur Seine, près de Romilly sur Seine, dans l'Aube, village natal de sa mère.
Plus tard, son père s'installe à Nogent sur Seine.
Ses études primaires se déroulèrent à Maizières ; pour ses études secondaires il fut élève au Collège de Sens. Il prépara alors son entrée à l'École de Médecine à Paris où il fut admis comme élève externe en 1802 ; l'année suivante il fut admis à « l'école pratique annexée » où il se révéla un travailleur acharné.
Déjà brillant élève, il prépara le difficile concours de l'Internat des Hôpitaux de Paris, créé le 26 fructidor, an X. Achille Cléophas FLAUBERT sera reçu 3ème au concours de l'Internat le 7 octobre 1805.
Achille Cléophas fut alors l'élève de Philippe-Jean PELLETAN (1747-1829) qui est alors chirurgien en chef de l'Hôtel-dieu de PARIS.

Élève de DUPUYTREN

DUPUYTREN succédera à PELLETAN comme chirurgien en chef en 1815. Guillaume DUPUYTREN (1777-1835) est, en 1802, chirurgien en second à l'Hôtel-dieu de Paris.
Grave, distant, cassant, on prétend que DUPUYTREN fut vite jaloux de FLAUBERT, ce clinicien de premier ordre qu'il aurait « exilé » en province. Les épreuves subies pendant sa jeunesse pourraient expliquer son attitude.

La tuberculose d'Achille Cléophas FLAUBERT

Achille Cléophas FLAUBERT fut dispensé de service militaire en 1806 ; c'est à la fin de ses études qu'Achille Cléophas FLAUBERT tomba malade. Il aurait alors fait plusieurs hémoptysies. DUPUYTREN lui aurait alors conseillé de s'éloigner de Paris.
C'est l'époque à laquelle Achille Cléophas FLAUBERT, qui a vingt et un ans, doit, logiquement, être appelé pour le Service Militaire, ainsi que par tirage au sort de ceux qui constitueront le contingent.
Achille Cléophas FLAUBERT tira donc au sort pour le Service militaire ; il est vraisemblable qu'il tira un « mauvais numéro » ce qui l'obligeait à effectuer de longues années de service militaire, la conscription étant alors de cinq ans. Il fut examiné, à Troyes, par un médecin, le Capitaine Robert, qui le réforma le 4 juillet 1806 ayant été reconnu « atteint de phtisie pulmonaire », ainsi que l'atteste le certificat de réforme.

Sa venue à Rouen

Arrivé à Rouen fin novembre 1806, il accepte un poste de prévôt d'anatomie, en 1807, chez LAUMONIER, chirurgien de l'Hôtel-dieu, qui dirige l'école de cérisculpture (cires anatomiques) créée par décret de Bonaparte le 29 mai 1806.
L'école de cérisculpture fonctionnera plus ou moins bien,

LAUMONIER n'étant pas, semble-t-il, un gestionnaire efficace.
Achille Cléophas FLAUBERT est nommé prosecteur le 4 mars 1807 ; il participe à l'animation de cette école jusqu'en 1814, date de sa fermeture. Le poste de prévôt d'anatomie était occupé, pendant un an ou deux, par des candidats qui venaient parfois de loin .
LAUMONIER demande alors à THOURET de lui trouver un nouveau prévôt d'anatomie. Michel Augustin THOURET (1749-1816), dont les liens rouennais sont connus, est alors Directeur de l'École de Médecine de Paris, dont dépend l'École de Médecine de Rouen. Ses liens de parenté avec THOURET le rendent suspect aux yeux du pouvoir en place ; il est fréquemment inquiété mais se sort fort bien de situations parfois délicates.
THOURET est intervenu près de DUPUYTREN qui est alors chirurgien adjoint à l'Hôtel-dieu de Paris (il ne deviendra chirurgien chef qu'en 1815). DUPUYTREN adresse alors une lettre dithyrambique de recommandation pour Achille Cléophas FLAUBERT.
On peut donc s'étonner que l'on puisse affirmer que DUPUYTREN ait « exilé » Achille Cléophas FLAUBERT ! Mais il est vrai qu'il y a des procédés « élégants » pour se débarrasser d'un éventuel « gêneur ».

Thèse

Achille Cléophas FLAUBERT passe sa thèse le 27 août 1806 ; le sujet en est « Sur la manière de conduire les malades avant et après les opérations chirurgicales ». Dans cette thèse, il met en exergue la nécessaire connaissance précise de l'anatomie pour le chirurgien et insiste « sur le rapprochement de deux sciences, la médecine et la chirurgie qui, toujours, veulent marcher ensemble ». Il témoigne sa particulière reconnaissance à « Messieurs LAUMONIER et DUPUYTREN qui, tous deux, me traitèrent plutôt en ami qu'en disciple ». Il décrit la façon de préparer le futur opéré, en le mettant quelques jours avant l'intervention dans le cadre du lieu où il subira l'acte chirurgical, insistant sur le choix de la saison, les qualités de sécheresse ou d'humidité de l'air.

Mariage

Achille Cléophas rencontre chez LAUMONIER Anne Caroline FLEURIOT, filleule et pupille de la femme de LAUMONIER, fille orpheline d'un médecin de Pont-Audemer, élevée à Honfleur. Sa Mère est décédée à 31 ans, huit jours après sa naissance. Son Père décédera à 39 ans alors qu'elle n'a que 9 ans.
Achille Cléophas FLAUBERT et Caroline FLEURIOT se sont mariés le 10 février 1812, à l'Hôtel de Ville puis à l'église de la Madeleine, attenante au nouvel Hôtel-dieu. Dès leur mariage, Achille Cléophas et Caroline s'installent au 8, rue du Petit Salut à Rouen. Ils auront six enfants dont trois mourront en bas âge.

Chirurgien

Les années 1812-1815 sont marquées, en Normandie, par une stagnation économique, à laquelle les Normands ne réagissent pas beaucoup, relativement résignés qu'ils sont, se refermant sur eux-mêmes.
En 1815, Achille Cléophas est adjoint au chirurgien de l'Hôtel-dieu ; puis, LAUMONIER devenu incapable de remplir ses fonctions en raison de problèmes de santé, Achille Cléophas FLAUBERT lui succède, en 1818. La mort de LAUMONIER, le 10 janvier 1818, libère la résidence du Chirurgien et Achille Cléophas FLAUBERT, qui réside alors rue du Petit Salut, va habiter la « maison du Chirurgien », aménagée par l'administration de l'Hôtel-dieu de Rouen pour en faire l'appartement de fonction du chirurgien.
Rouen est alors une grande ville de 90000 habitants, l'agglomération en regroupant 225000. Pendant 32 ans Achille Cléophas FLAUBERT va avoir une carrière fructueuse en ville mais, surtout, il s'investit dans la promotion de l'école de médecine. Sa réputation dépasse largement le cadre de la province ; en 1826 un annuaire parisien le proclame « un des premiers médecins de France ». Admirable clinicien, opérateur de talent, vénéré par ses malades, admiré par ses pairs, bourreau de travail, excellent professeur, exemple de ponctualité.
Parmi ses élèves, ou collaborateurs, il faut citer Jules Germain CLOQUET anatomiste réputé, Félix Archimède POUCHET qui deviendra Directeur du Musée d'Histoire naturelle. Louis BOUILHET, ami de Collège de Gustave FLAUBERT fut aussi, de façon brève, l'élève d'Achille Cléophas FLAUBERT mais il fut renvoyé momentanément, en 1843.

Professeur d'anatomie

De tous temps, l'enseignement de la médecine, et particulièrement de l'anatomie, a été une préoccupation des médecins et chirurgiens rouennais, source fréquente de divisions, d'oppositions, voire de procès.
Achille Cléophas FLAUBERT, qui souhaite le développement de l'École de Médecine de Rouen, professe de son propre chef, comme l'avait fait Claude Nicolas Le CAT, moins de cent ans plus tôt, un cours libre et gratuit d'anatomie et de physiologie, incorporé en 1821 à « l'École provisoire de médecine près les hospices ».

Directeur de l'école de médecine

Dès 1808, LAUMONIER, ROUSSEL et ROBERT réclament un enseignement médical digne. En 1807, on note l'ouverture de cours qui, en fait, sont plus « tolérés que reconnus ». En 1821, l'École Provisoire de Médecine est créée. Cette école forme des officiers de santé, des pharmaciens de deuxième classe

et de futurs médecins qui iront conquérir leur grade à Paris.

En 1828, FLAUBERT est titulaire de la chaire de clinique chirurgicale. Il est chargé, avec ROUSSEL, de réorganiser l'enseignement médical à Rouen ; ROUSSEL sera le premier directeur de cette nouvelle école qui porte le nom d'École Secondaire de Médecine.

Dès 1816, FLAUBERT demande aux administrateurs l'organisation d'un concours de l'internat : le premier aura lieu en janvier 1820.
L'École secondaire est donc créée le 21 septembre 1828. Les cours sont dispensés par des médecins hospitaliers. La ville se charge des cours de botanique et de chimie (Félix Archimède POUCHET nommé le 8 novembre 1828). Mais la situation est difficile : en 1829 une crise économique sévit dans tout le Pays, n'épargnant pas la ville de Rouen ; des manifestations éclatent avec, notamment, un assaut du palais épiscopal ; en 1830, ce sont « les trois glorieuses », les 27, 28 et 29 juillet, apparemment sans grand retentissement à Rouen, mais provoquant le renversement de Charles X, Louis-Philippe devenant alors « Roi des Français ».
Tout cela génère de plus en plus de difficultés, d'autant que la direction de l'École ne semble pas être soutenue par les pouvoirs publics. Il s'ensuit un conflit avec le recteur.
Fin juin 1831, Achille Cléophas FLAUBERT, alors Directeur de cette École Secondaire, écrit « Je ne suis pas propre à tout, je ne peux faire un cours de thérapeutique chirurgicale, je ne connais que l'anatomie et la physiologie de manière à pouvoir les professer ; quant à ma place de directeur, je l'abandonne à jamais, à moins que les intrigues et les intrigants ne s'éloignent à jamais, de notre école, que les nouvelles chaires ne soient mises en concours ou données d'après la présentation des professeurs de l'école. ».

L' organisation est défectueuse ; on remarque (déjà) la dispersion des cours à travers la ville. La gestion de cette École devient donc de plus en plus difficile, et, après avoir essayé de temporiser afin de rétablir la situation, la voyant, au contraire, se dégrader, Achille Cléophas FLAUBERT démissionne le 12 juin 1840. L'école provisoire fait place à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie. COURONNE en sera le Directeur.

Société de Médecine

La poursuite d'un enseignement, au-delà du cursus universitaire classique, apparaissait alors, à Achille Cléophas FLAUBERT, mais aussi à certains médecins de son entourage immédiat, comme une impérieuse nécessité. Ce recyclage, cette éducation permanente, cet enseignement post universitaire, cette formation médicale continue que nous connaissons maintenant, n'est donc pas chose nouvelle. Cette préoccupation hantait déjà les esprits et c'est dans cette optique qu'enfin, en 1821, souhaitant mettre en exergue l'art médical et l'actualisation des connaissances, la Société de Médecine de Rouen voyait le jour. Cette société fut créée à l'instigation du Docteur Arthus VINGTRINIER, médecin adjoint des prisons, qui élabora la nouvelle structure.

Achille Cléophas FLAUBERT écrivait son intérêt pour un enseignement structuré en déclarant : « Dans notre art, la médiocrité est un crime : rien ne saurait excuser les fautes de l'ignorance dans un état qui a pour objet la santé et la vie des hommes ».
Il démissionna en 1822, faisant sa rentrée en 1845, avec son fils Achille.

Rôle social

Achille Cléophas FLAUBERT fut à l'origine de consultations externes gratuites. Ces consultations étaient fort fréquentées, tant à cause de leur aspect social qu'en raison de la renommée d'Achille Cléophas FLAUBERT.
Cette renommée fit que sa position sociale et sa fortune se renforcèrent ; au cens électoral de 1820, il déclare 1340 F. ; en 1846, 2145 F. (J-P. Chaline).
Lors de sa succession, il possède des terres dans l'Aube et le Calvados, la terre étant l'élément majeur et estimé indispensable du patrimoine du bourgeois, notamment du bourgeois rouennais, « prudent, modéré, mais ayant un sens aigu de ses droits » ; il possède aussi des propriétés fermières en Seine Inférieure, notamment la célèbre « ferme des Bertaux », propriété de la famille FLAUBERT de 1828 à 1839. Ses biens sont estimés à 80000 F., alors que lors de son mariage l'apport global n'était que de 15000 F.
A cet égard, le Champenois d'origine sut vite s'adapter aux mœurs normandes !

Publications

On a écrit qu'Achille Cléophas FLAUBERT a peu publié. En fait, absorbé par une importante clientèle, par les soucis administratifs, Achille Cléophas FLAUBERT s'en remit à ses élèves du soin de faire connaître ses innovations. Signalons aussi le Journal de clinique, cahiers contenant trois cent quatre-vingt douze observations, prises d'octobre 1818 à 1823.

En 1815, il fut élu membre de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Rouen.
Il fut aussi membre de la Société d'Anatomie de Paris et Membre associé de l'Académie de Médecine de Paris. Ses grands mérites lui valurent d'être désigné par l'Académie royale de Médecine, créée en 1821, pour occuper une place d'associé régnicole, ce qui équivaut au titre de correspondant national.

Il fut à l'origine de thèses de certains de ses élèves :
- Docteur BAILLEUL : « Essai sur les abcès froids idiopathiques et leur traitement . » (thèse Paris 1820)
- Docteur Louis-Henry LALOY : « De la suture des os appliquée aux résections et aux fractures avec plaies » (thèse Paris 29 avril 1839)

Ces différents travaux sont très axés sur la pathologie osseuse qui fut, à Rouen, un sujet d'importantes préoccupations ; nous rappellerons notamment les travaux essentiels de Jean-Pierre DAVID, l'un des prédécesseurs d'Achille Cléophas FLAUBERT, sur les caries osseuses vertébrales, ce qui amène certains

auteurs à considérer que la tuberculose osseuse vertébrale, décrite par POTT, devrait logiquement s'appeler « mal de DAVID », puisque ce dernier en fit la description avant son illustre collègue anglais.
Rappelons également que Dominique LARREY publia sa thèse en 1786 sur le même sujet des « caries des os ».

Problèmes de santé

Achille Cléophas FLAUBERT partageait avec plusieurs sommités scientifiques la peur irraisonnée du chemin de fer. La ligne PARIS-ROUEN fut inaugurée le 3 mai 1843 ; il fut donc dans les premiers voyageurs à emprunter ce nouveau moyen de locomotion. Mais, lorsqu'il allait à Paris, il descendait à Rolleboise, avant le tunnel, pour rejoindre, en carriole, à l'autre bout, le convoi suivant. Il n'était certes pas pressé mais, de toutes façons, il fallait à l'époque 3 heures 50 pour les trains les plus rapides, pour se rendre de la gare Saint-Sever qui était le terminus rouennais, à la gare Saint-Lazare.

Il semble qu'il avait une santé relativement solide mais qu'il souffrait « de temps en temps des dents » (lettre de Gustave FLAUBERT à son frère, datée du Tréport, le 26 avril 1844).
En novembre 1845, il commença à souffrir de la cuisse et le diagnostic ne fut établi que plusieurs semaines plus tard : il souffrait d'un abcès profond. Le 15 janvier 1846 il en fut opéré, tardivement, par son fils Achille. Malheureusement il ne survécut pas à cette intervention.
Sa disparition fut un immense chagrin familial.
Achille Cléophas FLAUBERT fut inhumé au cimetière monumental de ROUEN, fondé en 1824 par la ville de ROUEN.
Les réactions locales et nationales furent nombreuses.
Six jours plus tard, le 21 janvier 1846, Caroline HAMARD, sa fille, met au monde une fille Désirée Caroline. L'accouchement est effectué par Achille FLAUBERT, son frère, quelques jours après l'intervention septique pratiquée sur son père.
Deux mois plus tard, le 22 mars 1846, Caroline meurt d'une fièvre puerpérale. Dans deux lettres à Maxime du Camp, des 15 et 25 mars 1846, Gustave FLAUBERT décrit « les accès de fièvre pernicieuse qui nous ont donné les inquiétudes les plus graves ». Gustave FLAUBERT écrit alors à Ernest CHEVALIER : « la mort de mon père, celle de ma sœur, le malheur marche sur moi et me piétine ».

Le souvenir d'Achille Cléophas FLAUBERT persiste à Rouen ; le Centre Hospitalier régional et Universitaire, en dédiant à Achille Cléophas et ses deux fils, Achille qui lui succéda, et Gustave, la dénomination d'un amphithéâtre, a marqué l'intérêt que le milieu médical rouennais, mais aussi la communauté rouennaise dans son ensemble, portaient aux FLAUBERT, tant il est vrai que nous ne pourrions être fiers d'avoir Gustave FLAUBERT comme illustre rouennais sans reconnaître tous les mérites familiaux.

Docteur Pierre C. BERTEAU
Lauréat de l'Académie de Médecine, membre du Groupe d'Histoire des Hôpitaux de Rouen

BIBLIOGRAPHIE succincte

BERTEAU P. : « FLAUBERT, la médecine, les médecins et la maladie ».
Gazette Médicale de France – T 77 – N° 34 – 25/12/1970 – pp 7257-7269

BERTEAU P. : « Histoire de l'enseignement de l'anatomie à Rouen ».
Ouest Médical – 1971 – T 24 – N° 19 – pp 1623-1632

BERTEAU P. : « La Société de Médecine de Rouen a 150 ans ».
Ouest Médical – 1972 – T 25 – N° 18 – pp 1809-1813

BERTEAU P. : « FLAUBERT et la médecine ».
Quotidien du Médecin - 2266-15/09/1980 - pp 27-38

BERTEAU P. : « La Société de Médecine de Rouen ».
Site Web Groupe d'histoire des hôpitaux de Rouen – 2000

BERTEAU P. : « Docteurs FLAUBERT, père et fils ».
Bertout Éditeur - 2006

BERTEAU P. : « Un chirurgien rouennais du XIXème siècle : le Docteur Achille Cléophas FLAUBERT ».
Revue de la Société Française d'Histoire des Hôpitaux - N° 126 septembre 2007 pp 19-24

BRUNEAU J. : « Correspondance de Gustave FLAUBERT, édition présentée, établie et annotée par Jean BRUNEAU ».
La Pléiade ; Gallimard - 1980

CHALINE J-P. : « Les bourgeois de Rouen : une élite urbaine au XIXème siècle ».
Presses de la Fondation nationale des sciences politiques – Paris – 1982

CHALINE J-P. : « Le choléra à Rouen au XIXème siècle ».
Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de ROUEN. Conférence « Les grandes épidémies historiques à Rouen ; leurs conséquences sur l'art et l'urbanisme - 22 mai 1996

DORDAIN M. : « Achille Cléophas FLAUBERT ».
Site Web Groupe d'histoire des hôpitaux de Rouen – 1985

FLAUBERT A-C. : « Dissertation sur la manière de conduire les malades avant et après les opérations chirurgicales ».
Didot jeune Ed. – Paris - 1810

FLAUBERT A-C. : Journal de clinique
Musée FLAUBERT

FLAUBERT G. : « Correspondance ».
Édition établie par Jean BRUNEAU – Bibliothèque de la Pléiade-GALLIMARD Édit. - 1973

HOSSARD J. : « Le Docteur HELLIS, médecin de l'Hôtel-dieu de ROUEN ».
Communication Groupe d'histoire des Hôpitaux de Rouen

HUE F. : « Histoire de l'Hospice Général de Rouen 1602-1840 ».
Lestringant Édit - Rouen 1903

MERRY DELABOST F. : « LAUMONIER - Les FLAUBERT : simple esquisse de trois chirurgiens de l' Hôtel-dieu de Rouen - 1785-1882 ».
Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Rouen 1887-1888 – Imprimerie de l'Espérance Cagniard – Paris – 1889 – pp 189-205

MERRY DELABOST F. : « FLAUBERT anatomiste ».
Normandie Médicale - 15/04/1902

TAILLEUX P. : « Un intime de la famille FLAUBERT : le Docteur Jules CLOQUET (1790-1883) ».
Communication Groupe d'Histoire des Hôpitaux de Rouen

Diplôme d'Université de Gériatrie

Le diplôme d'Université de Gériatrie a pour objectif de proposer aux médecins généralistes et aux internes de spécialité d'approfondir leurs connaissances théoriques en gériatrie.
Cet enseignement est dispensé à L'UFR de Médecine et de Pharmacie de Rouen sur deux ans.

Renseignements et inscriptions :
Madame MAQUIN
Tél : 02 32 88 91 42
Courriel : martine.maquin@chu-rouen.fr

Capacité d'Évaluation et de Traitement de la Douleur

La capacité sur l'évaluation et le traitement de la douleur a été créée entre les facultés d'Amiens, Caen et Rouen en 2000.
Cet enseignement, destiné aux médecins, a pour but de donner une compétence de haut niveau dans la prise en charge de la douleur et se déroule sur deux ans.

Renseignements et inscriptions :
Madame MAQUIN
Tél : 02 32 88 91 42
Site de la faculté : www.univ-rouen.fr

Diplôme Inter Universitaire de prise en charge de la Douleur

Le diplôme Inter Universitaire " Formation des Professionnels de Santé à la Prise en Charge de la Douleur " a pour objectif de faire connaître les mécanismes de la douleur et sa prise en charge globale dans les principales situations cliniques.
L'enseignement se déroule sur une année universitaire, il comporte 15 séances de cours théoriques et 5 ateliers, soit au total environ 63 heures de formation.
Celle-ci est délivrée à la Faculté de Médecine et de Pharmacie.

Renseignements et inscriptions :
Madame MAQUIN
Tél : 02 32 88 91 42
Site de la faculté : www.univ-rouen.fr

Transmission d'informations dans le cadre du dépistage organisé des cancers

Les médecins coordonnateurs des structures départementales de gestion du programme de dépistage des cancers rencontrent des difficultés pour obtenir, des médecins qui assurent le suivi des patients, la transmission des résultats des examens de prévention et des investigations, ou interventions complémentaires.
La circulaire n 2012-059 du CNOM rappelle l'organisation de ce programme national de dépistage et plus particulièrement les modalités de communication des informations par le médecin qui prend en charge le patient.

Pour plus de précisions :
la circulaire est à votre disposition à notre Conseil.

Nouveau centre de consultations spécialisées du Cèdre

La Clinique du Cèdre a tenu à informer notre Conseil de la construction de son futur Centre de Consultations Spécialisées pour répondre aux besoins de délocaliser une partie des consultations du Centre Médico-chirurgical.
La finalité du projet est de renforcer l'offre de soins sur le plateau nord.
Installations prévues : Service d'Hospitalisation à Domicile, Radiologie, Laboratoire d'Analyses Médicales, Anesthésie, Gastroentérologie, Podologie.
Spécialités médicales pressenties : Endocrinologie, Médecine du Sport, Gynécologie, Ophtalmologie, Cardiologie.

Pour tout praticien intéressé :
M. le Docteur Denis ADRIAN - Gérant
M. Richard OUIN - Directeur
Tél : 02 35 59 59 23

Prise en charge de l'obésité pédiatrique

Le REPOPHN a pour but la prise en charge pluridisciplinaire et de proximité de l'obésité pédiatrique des enfants âgés de 0 à 16 ans de Haute-Normandie.
Vos patients peuvent bénéficier d'un suivi diététique, d'un suivi psychologique, d'une prise en charge de groupe et d'une participation aux ateliers d'activité physique.

Informations :
Maison de l'Université
Rue Lavoisier
76821 Mont Saint Aignan Cedex
Tél : 02 32 76 92 88 ou 06 72 67 11 61
Site Internet : www.repophn.fr

7ème matinée des Réseaux Périnatalité

Une matinée de formation rémunérée, destinée aux médecins généralistes, est organisée par le Réseau Périnatalité de Haute-Normandie le samedi 17 novembre, de 8h30 à 12h30, à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Rouen.
Thèmes développés : Métrorragies du 1er trimestre de la grossesse et Difficultés alimentaires du nourrisson.

Renseignements et inscriptions :
Réseaux Périnatalité en Région Haute-Normandie
CHU Hôpitaux de Rouen
1, rue de Germont
76031 ROUEN CEDEX
Tél : 02 32 88 01 24
Fax : 02 32 88 88 23
Courriel : Catherine.Leveque@chu-rouen.fr

Offres d'activité

Médecins du Monde

Appel à toutes les bonnes volontés

En ces temps difficiles et en remplacement de volontaires dévoués mais atteints par l'âge, Médecins du Monde recherche des médecins qui pourraient disposer d'un peu de temps pour renforcer la consultation ouverte trois après-midis par semaine (lundi, mercredi et jeudi) rue Saint Sever, à Rouen.

CONTACTER LE SECRÉTARIAT POUR PLUS D'INFORMATIONS
Tél : 02 35 72 56 66
Courriel : mdmrouen@wanadoo.fr

Maison Départementale des Personnes Handicapées

Médecin à temps partiel

La MDPH 76 recherche un médecin à temps partiel, sans qualification particulière exigée, pour intégrer l'équipe pluridisciplinaire.

Il sera chargé d'assurer une mission d'évaluation des situations sur dossier, en visite sur site, ou en visite à domicile.
Il s'appuiera sur les outils et référentiels réglementaires du Code de l'action sociale et des familles et les outils d'évaluation en vigueur.
Il contribuera à l'élaboration des plans de compensation, en prenant en compte le projet de vie des demandeurs, et à une meilleure appréhension de la situation des personnes handicapées dans le département.
Il participera aux différentes réunions internes.

Temps de travail : minimum 2 jours par semaine.
Travail en équipe.
Intérêt pour les questions sociales, de santé publique et le domaine du handicap indispensables.
Sens du service public, capacités d'analyse et de synthèse.

CONTACT POUR PLUS D'INFORMATIONS
Mme Gwenaëlle MARSAC
Coordonnatrice de l'équipe pluridisciplinaire
MDPH 76
13, rue PORET de BLOSSEVILLE - 76100 ROUEN
Tél : 02 32 18 86 73
Courriel : gwenaelle.marsac@cg76.fr

Rectorat de Rouen Ministère de l'Éducation Nationale Haute-Normandie

Médecin de prévention

Poste à pourvoir immédiatement, catégorie A, recrutement par voie contractuelle, domaine fonctionnel : santé et inclusion sociale.

Les missions du médecin de prévention sont multiples :
- Conseil auprès de l'administration et des agents
- Intervention dans le domaine de la santé et du bien-être au travail
- Suivi médical des personnels de l'académie
- Expertise sur l'environnement professionnel avec les autres acteurs du domaine
- Contribution à la définition et à la mise en oeuvre de la politique de prévention de l'académie

Le candidat devra être titulaire d'un diplôme d'études spécialisées en médecine du travail, rémunération selon grille CISME.

CV ET LETTRE DE MOTIVATION À ENVOYER À
Claude SATURNIN
DIPATSS 1
25, rue de Fontenelle
76037 ROUEN CEDEX
Tél : 02 32 08 91 54 - Fax : 02 32 71 91 87
Courriel : dipatss1@ac-rouen.fr

Commune de Pavilly

Médecin référent

La commune de Pavilly a ouvert en septembre 2009 une structure multi accueil d'une capacité de 15 places, en accueil régulier ou occasionnel, pour les enfants âgés de 10 semaines à 5 ans.
Elle recherche un médecin référent pour assurer, dans le cadre de vacations, les visites d'admission, ainsi qu'établir et veiller à l'application des protocoles de santé auprès du personnel.
Temps de travail : 6 heures par trimestre.

CONTACT POUR PLUS D'INFORMATIONS
Mme Sophie LERICHE
Tél : 02 32 94 52 12
Courriel : sophie.leriche@pavilly.fr

Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de la Seine-Maritime

44, rue Jeanne d'Arc - BP 135
76002 Rouen Cedex 2

Tél : **02 35 71 02 18**
Fax : **02 35 89 59 25**
Courriel : **seine-maritime@76.medecin.fr**

Site Internet :
www.cdom76.com
(Utilisateur 33 - Mot de passe 76)